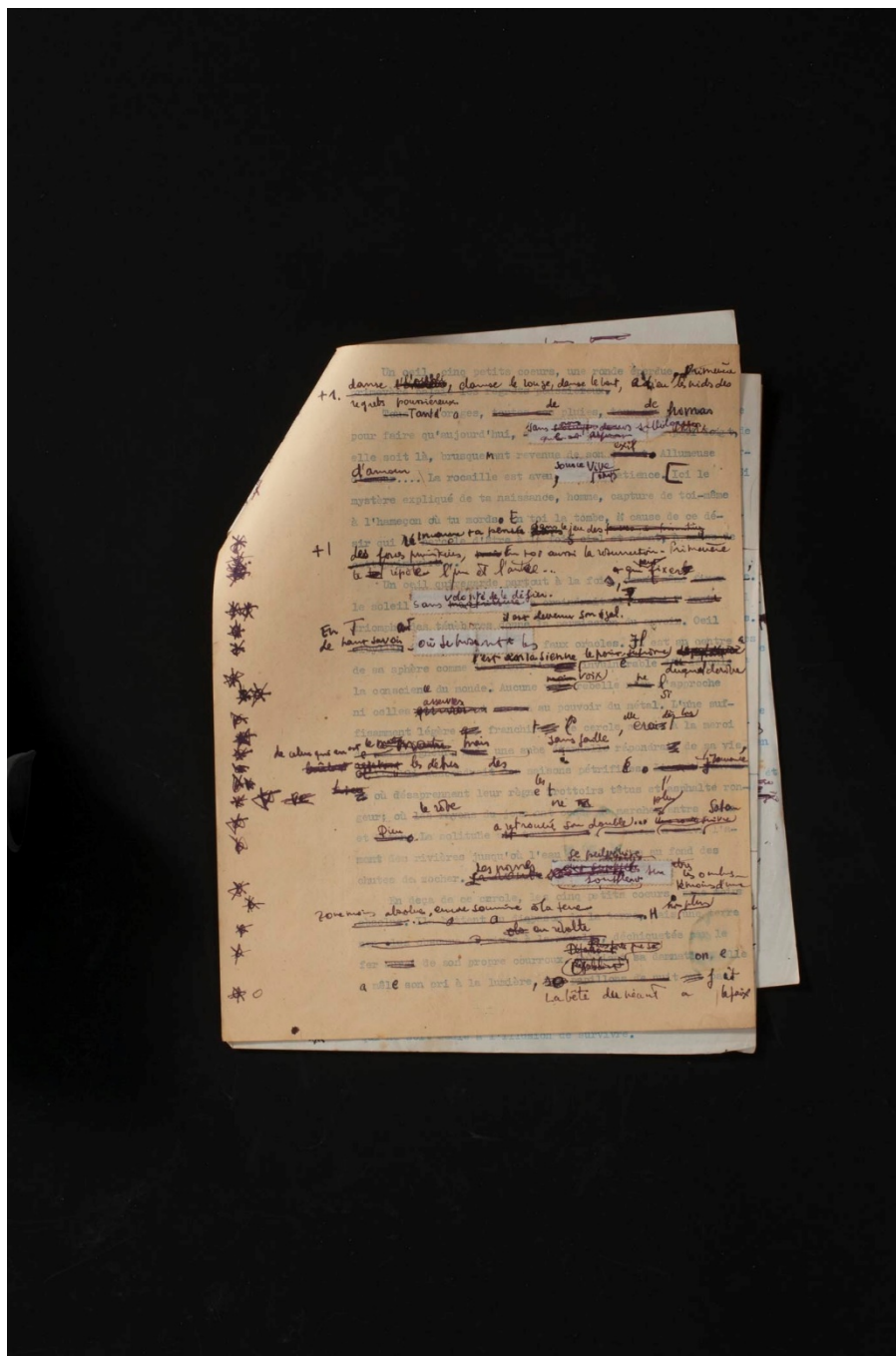


DOSSIER DE PRESSE



Tapuscrit de Pierrette Michellod © Archives de la MV-Sion - photo Michel Bühler

**CONFERENCE DE PRESSE
SERVICE DE LA CULTURE
NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN
LITTÉRATUREPRO VALAIS
LES ARSENAUX - SION – 21 JANVIER 2020**

Sommaire

Esther Waeber-Kalbernatten, cheffe du DSSC

- **Le programme *littératurePro Valais* : pour soutenir la création et la pratique littéraire de haut niveau en Valais**
- **Le programme *LittératurePro Valais* : du constat aux instruments de développement**

Hélène Joye-Cagnard, cheffe de l'Encouragement des activités culturelle

- **Présentation du programme *LittératurePro Valais***

Annexes :

- **Les membres de la Commission *LittératurePro Valais*.
Les membres du Conseil de la culture en 2020.**
- **Les Slides de présentation du programme *LittératurePro Valais***
- **Le programme *LittératurePro Valais* (B1/3.2)**

**Esther Waeber-Kalbermatten,
Conseillère d'Etat, Cheffe du DSSC**

> LittératurePro Valais : pour soutenir la création et la pratique littéraire de haut niveau

> LittératurePro Valais : du constat aux instruments de développement

L'un des atouts indéniables du Canton du Valais réside dans sa diversité culturelle. Depuis plusieurs années, le Canton s'engage plus intensément pour la culture afin de la rendre plus dynamique et variée. La section de l'Encouragement des activités culturelles, qui englobe l'encouragement à la création, à la diffusion, à la promotion et à l'accès à la culture, passe par une attention soutenue à la professionnalisation de ses acteurs. La *Stratégie culture*, adoptée en 2018 par le Conseil d'Etat, souligne l'importance de contribuer au développement de la création en veillant à favoriser à la fois la relève et l'affermissement des talents prometteurs, ainsi que l'insertion des créateurs dans les circuits nationaux et internationaux dans un but de diffusion et de promotion.

Jusqu'à présent, l'Etat du Valais a déjà renforcé ses programmes de soutien à la vie artistique et culturelle. En 2006, la création de *ThéâtrePro Valais* a rapidement su trouver une grande légitimité dans le milieu des arts de la scène. S'inspirant de ce modèle, en 2010, *MusiquePro Valais* visait à poursuivre le développement de la pratique musicale de niveau professionnel. Ce dispositif a lui aussi rencontré un vif succès et a été salué par les milieux concernés. Depuis 2011, l'Etat du Valais participe à la Fondation romande pour le cinéma, Cinéforum. *ArtPro Valais*, mis en œuvre en 2014 et consacré au soutien des professionnels du secteur des arts visuels, a été évalué très positivement dans un rapport externe réalisé et publié en 2019. Afin d'accroître d'avantage sa politique d'encouragement, le Canton a décidé d'introduire dès 2020 un quatrième programme consacré à l'encouragement et au soutien des professionnels du domaine de la littérature : le programme *LittératurePro Valais*. Avec ce programme, le soutien aux activités professionnelles de création est renforcé en couvrant désormais tous les domaines artistiques.

Au travers de nombreuses initiatives associatives et privées que je tiens à saluer ici, le Canton du Valais est déjà bien présent sur la scène littéraire. On peut citer : le Internationales Literaturfestival Leukerbad, le festival de la correspondance Lettres de Soie à Mase, BergBuchBrig, les Cellules poétiques à Martigny, le Festival du livre suisse qui se tient à Sion, le Spycher - Literaturpreis Leuk, le projet de médiation culturelle scolaire Schulhausroman, le Literarischer Salon à Brigue ou encore la Fondation Rainer Maria Rilke, et bien entendu les deux sociétés d'autrices et auteurs valaisan·ne·s : la Société des Ecrivains valaisans (SEV) et la Vereinigung der Walliser Autorinnen und Autoren deutscher Sprache (WAdS).

Pour élaborer le nouveau programme LittératurePro, un groupe de travail constitué d'expert·e·s de la littérature a été mandaté par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Présidé par Mme Hélène Joye-Cagnard, cheffe de la section de l'Encouragement des activités culturelles (EAC), ce groupe de travail était constitué de deux représentant·e·s de la Société des écrivains valaisans (SEV) - M. Pierre-André Milhit et Mme Abigail Seran -, d'une représentante de la Vereinigung der Walliser Autorinnen und Autoren deutscher Sprache (WAdS) - Mme Christine Evard -, d'un membre du Conseil de la culture - M. Hermann Anthamatten -, de l'auteur M. Jérôme Meizoz ainsi que de M. René-Philippe Meyer, conseiller culturel (EAC). Le mandat du groupe de travail était le suivant : identifier les besoins spécifiques au développement de la production littéraire valaisanne, à sa diffusion et à sa valorisation dans le canton, en Suisse et à l'étranger. Le groupe de travail a fondé sa réflexion sur la chaîne de la production littéraire qui comporte les étapes suivantes : création, édition, diffusion, traduction. Il a également pris en compte le contexte des dispositifs de soutien cantonaux à la littérature déjà existants et qui concernent l'édition et la traduction. Afin de renforcer la professionnalisation des acteur·trice·s du domaine de la littérature, ce sont la création et la diffusion que cible le nouveau programme de soutien *LittératurePro Valais*.

Le programme *LittératurePro Valais* s'adresse aux écrivaines et écrivains professionnel·le·s valaisan·ne·s. Il offre des possibilités de soutien aux moments clés du processus de création, qu'il s'agisse de l'étape de la recherche et de l'écriture, en amont d'un projet, ou de celle de la finalisation d'un projet. L'encouragement à la relève est également un objectif de *LittératurePro*, au travers de programmes de mentorats par des professionnel·le·s expérimenté·e·s. Ce programme s'adresse également aux institutions et manifestations culturelles, dans le canton et hors canton : festivals, salons de littérature, lectures..., afin de favoriser la diffusion des productions littéraires et leur réception.

Avec ce nouveau programme doté d'un montant de 100'000 francs inscrit au budget 2020, le Canton du Valais entend bien se profiler comme un lieu à forte tendance culturelle. En proposant à la fois aux écrivaines et écrivains valaisans des conditions optimales pour cultiver leur talent ici-même et leur permettre de rayonner au-delà des frontières. Le financement de ce dispositif est assuré grâce à une augmentation de l'enveloppe consacrée à l'encouragement des activités culturelles.

Afin de statuer sur les candidatures des autrices et auteurs intéressés par ce nouveau programme de soutien, le Service de la culture a mis en place une commission d'experts en littérature. Les membres de la commission spécialisée *LittératurePro* sont Angela Sanmann, professeure assistante, faculté des lettres, section d'allemand, Université de Lausanne, Lausanne, Liliane Studer, éditrice, chargée de projet en littérature, Brig, Abigail Seran, écrivaine, Monthey, Christine Evard, écrivaine, Sierre, Nicolas Couchepin, écrivain, président de l'Association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), Zürich/Lucerne, Christian Ciocca, critique littéraire, Montbovon, Antonio Rodriguez, professeur associé, faculté des lettres, section de français, Université de Lausanne, Lausanne, Hélène Joye-Cagnard, cheffe de la section Encouragement des activités culturelles, Service de la culture, Sion ; présidente de la commission *LittératurePro*, René-Philippe Meyer, conseiller culturel, Service de la culture, Sion

Je tiens à remercier les membres du groupe de travail pour l'élaboration de ce nouveau programme de soutien ambitieux. Je remercie également la commission *LittératurePro* d'avoir accepté cette nouvelle tâche pour modeler un Valais de création et de pratique littéraire de haut niveau.

> ***LittératurePro Valais : du constat aux instruments de développement***

Le constat

L'expertise du champ de la littérature apportée par le groupe de travail mandaté par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a permis de définir les besoins spécifiques du domaine de la littérature dans le canton du Valais. Après avoir d'abord défini la chaîne de production littéraire composée des étapes suivantes : création, édition, diffusion, traduction, les besoins spécifiques suivants ont été identifiés :

- Soutien à la création, au début de la chaîne de production littéraire, articulé selon les axes suivants : recherche et écriture / émergence / finalisation d'un projet
- Soutien à la diffusion

Partant de ce constat, le Service de la culture a formulé des objectifs pour son action dans le champ de la littérature :

L'objectif général

Le Canton du Valais encourage le développement de projets de création littéraire de tous genres, formes et supports de la part d'écrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s. Il favorise la diffusion et la réception de leur travail auprès du public et contribue à la mise sur pied d'activités littéraires de qualité.

Les objectifs spécifiques

- favoriser la création professionnelle valaisanne dans le domaine de la littérature en mettant à disposition des écrivains du canton des dispositifs de soutien à la recherche, l'écriture, la production, la diffusion du travail littéraire, en collaboration avec les structures du circuit professionnel, ainsi que de poursuivre une activité diversifiée dans la durée ;
- stimuler le développement de la littérature en encourageant les professionnel·le·s, ainsi que les échanges avec les auteur·trice·s et institutions de l'intérieur et de l'extérieur du canton, aux niveaux national et international ;
- encourager les pratiques professionnelles du domaine ;
- favoriser l'intégration d'écrivain·e·s émergent·e·s dans le milieu du travail professionnel.

Les instruments de développement

Pour concrétiser ces objectifs, le Service de la culture disposera à l'avenir du programme de soutien *LittératurePro Valais*.

Sans changement, comme jusqu'ici, des aides ponctuelles permettant de soutenir l'édition d'ouvrages ou des traductions d'écrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s continuent à pouvoir être demandées.

Par ailleurs, comme pour les autres domaines artistiques, les résidences pour artistes valaisan·ne·s à l'étranger (Berlin et Paris) demeurent accessibles aux autrices et auteurs. Tout comme l'atelier de traduction de Rarogne continuera à accueillir des traductrice·eur·s d'autrice·eur·s valaisan·ne·s ou originaires de l'arc alpin, ou dont la thématique a un lien avec l'arc alpin.

Un programme spécifique et nouveau, sur concours, *LittératurePro Valais*, est mis sur pied. Il comprend quatre dispositifs.

1. A QUI S'ADRESSE LITTERATUREPRO VALAIS ?

LittératurePro Valais s'adresse aux écrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s, aux institutions ou manifestations culturelles, en Valais ou hors cantons.

Est considérée comme **écrivain·e professionnel·le**, la personne qui répond au moins à deux des trois critères de professionnalisme définis par la Conférence des délégués culturels du Valais : formation/expérience/reconnaissance par le champ artistique ou scientifique.

Sont réputés **valaisan·ne·s** les écrivain·e·s qui de manière non-cumulative:

- sont établi·e·s sur le territoire du Canton du Valais depuis au moins 2 ans ;
- sont établi·e·s hors canton, mais entretiennent des liens culturels réguliers, significatifs et durables avec le Canton du Valais.

Est considéré·e comme **écrivain·e·s émergent·e·s**, un·e écrivain·e·s en cours d'écriture d'une première œuvre.

L'**éditeur·trice reconnu·e** l'est pour sa politique éditoriale littéraire, à savoir une activité éditoriale régulière et professionnelle (lectorat) qui offre des conditions contractuelles équitables à ses auteur·trice·s (diffusion, rétribution et promotion).

2. LES DIFFERENTES MESURES DE SOUTIEN LITTERATUREPRO VALAIS

1. Bourses d'aide à la recherche et l'écriture

Objectif : Ce dispositif vise à soutenir la recherche et à l'écriture d'œuvres littéraires par des écrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s.

Une à trois bourses d'une valeur maximale de CHF 20'000.- chacune sont attribuées chaque année et versées à l'écrivain·e.

2. Bourses de résidences d'écrivains en partenariat avec des institutions ou manifestations

Objectif : Ce dispositif vise à soutenir des partenariats durables entre des institutions ou manifestations culturelles, en Valais ou hors canton, et les écrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s. Dans ces partenariats, les institutions ou manifestations donnent une visibilité à l'écrivain·e et à son travail de recherche en intégrant la résidence et les interventions dans leur programmation.

Une à trois bourses d'une valeur maximale de CHF 5'000.- chacune sont attribuées chaque année et versées à l'institution ou la manifestation. Le montant s'oriente sur la rémunération versée par l'institution ou la manifestation à l'écrivain·e.

3. Bourses focus

Objectif : Ce dispositif vise à aider à la finalisation d'un projet d'écriture sur une courte durée permettant de l'intégrer au fil de l'activité diversifiée de l'écrivain·e sur l'année.

Une à trois bourses d'une valeur maximale de CHF 5'000.- chacune sont attribuées chaque année et versées à l'écrivain·e.

4. Bourses à la relève / programme mentorat

Objectif : Ce dispositif vise à encourager le développement de programmes de mentorat utilisant le savoir-faire de personnes expérimentées du domaine afin de soutenir des écrivain·e·s émergent·e·s dans leur phase de professionnalisation et d'accès aux circuits nationaux et internationaux.

Une à trois bourses de mentorat d'une valeur de CHF 2'500.- chacune sont attribuées chaque année et versées au·à la mentor.

3. COMMENT OBTENIR UN SOUTIEN ?

Le Service de la culture publie chaque année dans sa Newsletter, pour l'entier du programme *LittératurePro*, une mise au concours publique, invitant les candidat·e·s potentiel·le·s à déposer un dossier.

Le délai de dépôt de candidatures est fixé au 15 mai.

Pour l'admissibilité et l'évaluation des candidatures, des critères spécifiques à chaque type de bourse seront pris en considération :

1. Bourses d'aide à la recherche et à l'écriture :

Critères d'admissibilité :

- Ecrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s
- ayant publié au moins une œuvre sous forme de livre, les ouvrages publiés à compte d'auteur n'étant pas pris en compte

Critères d'évaluation :

- Qualité des œuvres publiés antérieurement chez un·e éditeur·trice reconnu·e
- Cohérence, faisabilité et originalité du projet littéraire présenté
- Probabilité que l'œuvre envisagée puisse être éditée à compte d'éditeur·trice

2. Bourses de résidences d'écrivain·e·s en partenariat avec des institutions ou manifestations :

Critères d'admissibilité :

- Ecrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s
- ayant publié au moins une œuvre sous forme de livre, les ouvrages publiés à compte d'auteur·trice n'étant pas pris en compte
- contrat de partenariat prévoyant les modalités et le montant de la rémunération de l'écrivain·e.

La demande doit être déposée par l'institution ou la manifestation conjointement avec l'écrivain·e.

Critères d'évaluation :

- Cohérence, faisabilité et originalité du partenariat présenté
- Nature et originalité des interventions dans le cadre du partenariat
- Implication de l'institution ou de la manifestation
- Qualité des œuvres publiés antérieurement chez un·e éditeur·trice reconnu·e⁴

3. Bourses focus :

Critères d'admissibilité :

- Ecrivain·e·s professionnel·le·s valaisan·ne·s
- ayant publié au moins une œuvre sous forme de livre, les ouvrages publiés à compte d'auteur·trice n'étant pas pris en compte

Critères d'évaluation :

- Cohérence, faisabilité et originalité du projet littéraire présenté ;
- Qualité des œuvres publiés antérieurement chez un·e éditeur·trice reconnu·e

4. Bourses à la relève / programme mentorat :

Critères d'admissibilité :

- Ecrivain·e·s valaisan·ne·s émergent·e·s

Le projet doit être déposé conjointement par un·e créateur·trice émergent·e et son·sa mentor, un·e écrivain·e professionnel·le, valaisan·ne ou non et ayant publié au moins une œuvre sous forme de livre, les ouvrages publiés à compte d'auteur·trice n'étant pas pris en compte. Les projets directement liés à une institution de formation ne peuvent pas être pris en compte.

Critères d'évaluation :

- Pertinence de l'objectif envisagé
- Expériences professionnelles et littéraires du·de la mentor choisi·e
- Impact potentiel du projet présenté sur les perspectives de carrière du·de la créateur·trice émergent·e

Pour tous les projets déposés, leur qualité est examinée en fonction des critères ci-après :

- le projet convainc par sa qualité littéraire et atteste d'un haut niveau de compétence ;
- sa mise en œuvre est conforme aux normes professionnelles ;
- le rapport coût-réalisation est approprié et l'écrivain·e est rémunéré·e.

Pour des questions de rémunération les recommandations d'honoraires de l'AdS (www.a-d-s.ch) peuvent être pris comme référence.

L'attribution des bourses est décidée par la Commission spécialisée *LittératurePro* nommée par le chef du Service de la culture. Elle est constituée d'experts du domaine et d'un·e délégué·e du Conseil de la culture. Elle est présidée par la cheffe de la section de l'Encouragement des activités culturelles (EAC).

Pour de plus amples informations, consultez notre site :

www.vs.ch/culture > Demander un soutien > Littérature > LittératurePro Valais

ou prenez directement contact avec nous : sc-encouragement@admin.vs.ch, 027- 606 45 60

ANNEXE 1 : Les membres de la Commission *LittératurePro Valais* et du Conseil de la culture en 2020.

Les membres de la Commission *LittératurePro Valais*

Hélène Joye-Cagnard, cheffe de la section Encouragement des activités culturelles, Service de la culture, Sion ; présidente de la commission *LittératurePro*
René-Philippe Meyer, conseiller culturel, Service de la culture, Sion

Christian Ciocca, critique littéraire, Montbovon
Nicolas Couchepin, écrivain, président de l'Association Autrices et Auteurs de Suisse (AdS), Zürich/Lucerne
Christine Evard, écrivaine, Sierre
Antonio Rodriguez, professeur associé, faculté des lettres, section de français, Université de Lausanne, Lausanne
Angela Sanmann, professeure assistante, faculté des lettres, section d'allemand, Université de Lausanne, Lausanne
Abigail Seran, écrivaine, Monthey
Liliane Studer, éditrice, chargée de projet en littérature, Brig

Les membres du Conseil de la culture (2020)

CONSEIL DE LA CULTURE 2020

Francesco Walter, Präsident, Kulturmanager, Ernen
Isabelle Bagnoud Lorétan, journaliste, Randogne

MEMBRES - MITGLIEDER

Michaël Abbet, programmateur de théâtre, Sion
Hermann Anthamatten, régisseur, Brig
Stéphanie Boll, danseuse, Sion
Muriel Constantin Pitteloud, historienne de l'art, Salquenen
Delphine Debons, historienne, Roumaz
Isabelle Evéquo, architecte, Sion
Xavier Moillen, musicien, Sierre
Tiffany Müller, directrice de Sierre Tourisme, Sierre
Mélisende Navarre, médiatrice culturelle, Monthey
Denis Rabaglia, auteur-réalisateur, Martigny
Carlo Schmidt, Künstler, Leuk
Abigail Seran, écrivaine, Choëx
Martin Venetz, musicien, Brigue-Glis

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE - MITGLIEDER MIT BERATENDER STIMME

Esther Waeber-Kalbermatten, Departementsvorsteherin
Jacques Cordonier, chef du Service de la culture

ANNEXE 2 : Les Slides de présentation du programme *LittératurePro Valais*

ANNEXE 3 : Le programme *LittératurePro Valais* (B1/3.2)